

Extension/Modification des activités

ANNEXES

Annexe 1 : Arrêté n° 2690/2023 du 27 octobre 2023 de Madame la Préfète de l'Allier

Annexe 2 : Publication de l'avis d'enquête dans La Montagne et La Semaine de l'Allier

Annexe 3 : Procès verbal de synthèse des observations du public

Annexe 4 : Mail du 5 janvier 2024 du maître d'ouvrage

Annexe 5 : Certificat d'affichage mairie de Cusset, siège de l'enquête



N° 2689 / 2023

ARRÊTÉ
portant ouverture d'une enquête publique
concernant la demande d'autorisation environnementale
déposée par la société EPUR CENTRE
relative au projet d'extension et de modification des activités de son établissement
sur le territoire de Cusset (03300)

La Préfète de l'Allier
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite
Chevalier des Palmes académiques

Vu le Code de l'environnement, et notamment les articles L.123-1 et suivants, R 181-16 à R 181-34 ;

Vu la demande déposée par télé-procédure le 10 mars 2023 et complétée le 5 juin 2023 par la société EPUR CENTRE, à l'effet d'obtenir l'autorisation d'extension et de modification de ses activités dans son établissement situé au Lieu-dit « Les Perches » 03300 CUSSET ;

Vu les plans et documents présentés à l'appui de la demande, et notamment l'étude d'incidence environnementale ;

Vu la décision n° 2023-UDCAP03-KK-004 en date du 23 janvier 2023 à l'issue d'un examen au cas par cas ;

Vu le rapport du 12 septembre 2023 de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu la décision de Mme la présidente du tribunal administratif de Clermont-Ferrand du 20 octobre 2023, portant désignation d'un commissaire enquêteur ;

Considérant que le commissaire enquêteur a été consulté sur les modalités de déroulement de l'enquête publique ;

Sur proposition de M. le Secrétaire Général de la préfecture,

ARRÊTÉ

Article 1 : Une enquête publique, d'une durée de 33 jours, est ouverte du **lundi 20 novembre 2023, à partir de 9 heures, jusqu'au vendredi 22 décembre 2023 inclus, 17 heures 30**, à l'effet de recueillir les observations de toutes personnes intéressées sur le projet présenté par la société EPUR CENTRE, en vue d'obtenir de la préfète de l'Allier une autorisation environnementale pour son projet d'extension et modification de ses activités pour son établissement situé au Lieu-dit « Les Perches », 03300 CUSSET.

Article 2 : Le dossier d'enquête sera déposé pendant toute la durée de l'enquête, en version papier, notamment en mairie de Cusset, désignée siège de l'enquête. Le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture de la mairie pendant cette période, soit du :

- lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et 13h30 à 17h30
- samedi de 10h00 à 12h00

Le dossier d'enquête est également consultable sur le site internet de la préfecture de l'Allier : www.allier.gouv.fr - [Accueil](#) > [Publications](#) > [Enquêtes et consultations publiques](#) > [Consultations publiques en cours](#)

Article 3 : Un avis au public annonçant l'ouverture de l'enquête :

- sera publié, par les soins de la préfète de l'Allier et aux frais du pétitionnaire, en caractères apparents, quinze jours au moins avant la date d'ouverture de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci dans deux journaux régionaux ou locaux dans le département : «La Montagne Centre France Quotidien» et «La Semaine de l'Allier». Il sera justifié de cette formalité de publicité par un exemplaire de chaque journal contenant l'insertion ;

- sera affiché, par les soins du maire, quinze jours au moins avant la date d'ouverture de l'enquête publique, en mairie de Cusset ;

- sera affiché, quinze jours au moins avant la date d'ouverture de l'enquête publique, par les soins des maires de Vichy, Creuzier-le-Vieux et Le Vernet, communes se situant en limite immédiate du projet et par conséquent concernées par les risques et inconvénients dont l'installation envisagée peut être la source.

L'accomplissement de cet affichage sera certifié par les maires précités.

- sera affiché, par les soins de la société EPUR CENTRE, dans les mêmes conditions de délai et de durée, sur les lieux ou en un lieu situé au voisinage de l'aménagement projeté et visible de la voie publique. Cette affiche au format A2 (42 x 59,4 cm) devra comporter le titre "avis d'enquête publique" en caractères gras d'au moins 2 cm de hauteur et les informations visées en caractères noirs sur fond jaune.

Article 4 : La présidente du tribunal administratif de Clermont-Ferrand a désigné, par décision du 20 octobre 2023 :

- Monsieur Yves HARCILLON, ingénieur des techniques des Eaux et Forêts, en retraite, en qualité de commissaire enquêteur titulaire.

- Monsieur Francis VANPOPERINGHE, en qualité de suppléant.

En cas d'empêchement de Monsieur Yves HARCILLON, la poursuite de l'enquête publique sera transférée sans délai à Monsieur Francis VANPOPERINGHE.

Le public est informé de ces décisions.

Article 5 : Toute personne intéressée ayant des observations ou des propositions à présenter, pourra pendant toute la durée de l'enquête :

- soit les consigner par écrit sur les registres, préalablement cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, ouverts à cet effet dans les communes de Cusset, Vichy, Creuzier-le-vieux et Le Vernet aux jours et horaires habituels d'ouverture ;

- soit les formuler par lettre transmise au commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie de Cusset, Hôtel de Ville, Place Victor-Hugo, 03300 Cusset, qui les annexera au registre d'enquête tenu à la disposition du public ;

- soit les faire connaître oralement auprès du commissaire enquêteur qui recevra personnellement le public aux jours et heures suivants :

- à la mairie de Cusset : - Lundi 20 novembre 2023, de 9h00 à 12h00
- Vendredi 22 décembre 2023, de 14h30 à 17h30
- à la mairie de Vichy : - Vendredi 24 novembre 2023, de 10h00 à 12h00

- à la mairie de Creuzier-le-Vieux : - Jeudi 30 novembre 2023, de 15h00 à 17h00
- à la mairie du Vernet : - Jeudi 14 décembre 2023, de 9h00 à 11h00

- soit les formulèr par courrier électronique à l'adresse suivante :
pref-avis-public@allier.gouv.fr

Article 6 : A l'expiration de l'enquête, le **vendredi 22 décembre 2023 à 17 heures 30**, les registres d'enquête écrits seront clos et signés par le commissaire enquêteur.

Article 7 : Dans la huitaine suivant la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur rencontrera le responsable du projet et lui communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse, en l'invitant à produire ses observations dans un délai de 15 jours.

Le commissaire enquêteur rédigera d'une part un rapport dans lequel il relatera le déroulement de l'enquête et examinera les observations recueillies, et d'autre part, ses conclusions motivées qui doivent figurer dans un document séparé et préciser si elles sont ou non favorables à la demande d'autorisation.

Le rapport et les conclusions motivées ainsi que les registres d'enquête et le dossier ayant été soumis à enquête publique, devront parvenir à la préfète de l'Allier, Direction de la coordination interministérielle et de l'ingénierie territoriale - Bureau de l'environnement et de l'utilité publique, dans le délai de 30 jours à compter de la date de la clôture de l'enquête, ainsi qu'à la présidente du tribunal administratif. Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur seront adressées dès leur réception par la préfète, au demandeur, aux maires des communes concernée par l'enquête publique, ainsi qu'à Vichy Communauté. Ces documents seront également consultables en ligne sur le site internet de la préfecture de l'Allier à l'adresse suivante : www.allier.gouv.fr.

Article 8 : Toute personne physique ou morale intéressée peut prendre connaissance en préfecture (Direction de la coordination interministérielle et de l'ingénierie territoriale - Bureau de l'environnement et de l'utilité publique) et dans la mairie concernée, du mémoire en réponse du demandeur, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur.

Article 9 : Les conseils municipaux des communes de Cusset, Vichy, Creuzier-le-Vieux et Le Vernet, ainsi que le conseil communautaire de Vichy Communauté sont appelés à donner leur avis, dès l'ouverture de l'enquête, sur la demande d'autorisation environnementale présentée. Ne sera pris en considération que l'avis exprimé au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture des registres d'enquête, soit le 6 janvier 2024.

Article 10 : La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect des prescriptions, ou un refus.

Article 11 : Le secrétaire général de la préfecture, la sous-préfecture de Vichy, le commissaire enquêteur, les maires des communes concernées par l'enquête et le président de Vichy Communauté sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera adressée à M. le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne Rhône-Alpes.

Moulins, le 27 OCT. 2023

Pour la préfète et par délégation
 Le Directeur de Cabinet



Vincent VALLET

Avis d'obsèques / Annonces classées

03

DOMÉRAT

Franck, son fils ;
Ses frères et sœurs ;
Ses beaux-frères et belles-sœurs,
Ainsi que les familles WLAZLIK-ADAMKIEWICZ
ont le regret de vous faire part du décès de

Madame Paulette WLAZLIK
née ADAMKIEWICZ

Les obsèques religieuses auront lieu le **lundi 6 novembre 2023, à 10 heures**, en l'église Sainte-Thérèse de Montluçon.

Selon sa volonté, la cérémonie se déroulera dans l'intimité.

Condoléances sur registre.
Ni fleurs ni plaques.
Paulette repose à la chambre funéraire, 58, rue Marcel-Cachin, de Domérat.

PF Provost, Domérat-Montluçon-Huriet.
Condoléances sur www.dansnoscoeurs.fr

914600

VALLON-EN-SULLY

Anne-Marie BARRAUD, sa sœur ;
Stéphane COTINEAU, son neveu ;
Les familles BARRAUD, JOYAUX
ont la douleur de vous faire part du rappel à Dieu de

Madame Marie-Josèphe DALLOT

La cérémonie religieuse sera célébrée le **vendredi 3 novembre 2023, à 15 h 30**, en l'église de Vallon-en-Sully.

Fleurs naturelles uniquement.
Marie-Josèphe repose à son domicile.
Condoléances sur registres.

La famille remercie par avance toutes les personnes qui prendront part à sa peine.

PF Lamarque, Vallon-en-Sully/Montmarault.
Condoléances sur www.dansnoscoeurs.fr

914872

REMERCIEMENTS

PASLIÈRES — SAINT-YORRE

René SOANEN, son époux ;
Ses enfants, petits-enfants
et arrière-petits-enfants,
très touchés par les marques de sympathie
que vous leur avez témoignées lors du décès de

Madame Nicole SOANEN
née DEFOULOUY

vous prient de trouver ici l'expression de leurs
sincères remerciements.

PF Goliard, Puy-Guillemé.

913831

ANNONCES LÉGALES

Retrouvez toutes les publications sur
www.centrefrancelles.com

04.73.17.31.27

legales@centrefrance.com

Par arrêté préfectoral, notre journal est habilité
à la publication des annonces judiciaires et légales
sur l'ensemble du département de l'Allier
au tarif en vigueur fixé par l'arrêté du 19 novembre
2023 relatif à la tarification et aux modalités
de publication de ces annonces.

MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS



AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Identification de l'organisme qui passe le marché : marchés publics de
fournitures courantes - Ville d'Yzeure

Siret : 21030321002012

Direction des ressources administratives, financières et des systèmes d'in-

formation

3, Place Jules FERRY

03400 Yzeure

Tél : 04 70 48 53 00

Procédure adaptée ouverte passée en application de l'article L 2123-1 et

R. 2523-119 du Code de la commande publique

plateforme de dématérialisation (profil acheteur) : <https://mairie-izeure.e-marchespublics.com>

Présentation des offres par catalogue électronique : Refusé

Marché public de Travaux

Objet du marché : Fourniture et installation de vestiaires sportifs de type

construction modulaire au Stade Chamo Dailiant

Critères de participation et d'attribution : Offre économiquement la plus

avantageuse appréciée en fonction des aspects techniques et financiers du

candidat.

Les critères retenus pour le Jugement des offres sont définis et pondérés

ainsi qu'il suit :

Critère n° 1 : Prix des prestations 50 %

Critère n° 2 : Qualité technique et méthodologie de travail 40 %

Critère n° 3 : Mesures prises dans le cadre du développement durable 10 %

Les variantes ne sont pas autorisées.

Le DCE comprend deux prestations supplémentaires éventuelles (PSE), le

candidat doit obligatoirement répondre aux deux PSE.

Possibilité d'attribution sans négociations.

Une visite sur site est préconisée.

La visite facultative sera effectuée après une prise de rendez-vous auprès

des services techniques de la ville : Roche Régis - Tél : 04.70.48.54.13.

Port : 06.19.30.48.74.

Demandes de renseignements : voir règlement de consultation

Date limite de réception des offres : Lundi 20 novembre 2023 à 12 h 00

Délai minimum de validité des offres : 120 jours

Date d'envoi du présent avis à la publication : 30 octobre 2023

224003

VIE DES SOCIÉTÉS

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristi-

ques suivantes :

Dénomination sociale : COUCOU PIZZ

Forme sociale : SAS à associé unique

Capital social : 500 €

Siège social : 40, Route de Bourgogne - 03400 YZEURE

Objet social : Fabrication et vente de plats à emporter ambulante - Vente

de boissons non alcoolisées - Restauration rapide et traditionnelle

Durée : 99 ans

CARNET SERVICES OBSEQUES

POMPES FUNÈRES

• MAISON VIGOUROUX

POMPES FUNÈRES-MARBRERIE
SAINT-GERMAIN-DES-FOSSÉS
Tél. 04.70.58.02.75

• POMPES FUNÈRES

BERNARD VITURAT
ROC ECLERC Moulins, Neully-le-Real
24h/24 - 7j/24
Tél. 04.70.43.85.72

• POMPES FUNÈRES

ANDRÉ MEUNIER
MAISON DABRIGÉON
FUNÉRAIRIUM - MARBRERIE
VARENNES-SUR-ALLIER - Tél. 04.70.45.06.93

• POMPES FUNÈRES VIALLET

MARBRIER
ORGANISATION COMPLÈTE D'OBSEQUES-
CHAMBRE FUNÉRAIRE « LES SAULES »
DOMPIERRE-SUR-BESBRE
Tél. 04.70.34.50.89

• POMPES FUNÈRES COLOMBAT

7j/7 - 24h/24
LE MAYET-DE-MONTAGNE - Tél. 04.70.59.39.12

• POMPES FUNÈRES IRLINGER

7j/7 - 24h/24
MOULINS - Tél. 04.70.44.09.92

• POMPES FUNÈRES GÉNÉRALES

7j/7 - 24h/24
MOULINS - Tél. 04.70.20.87.90
ST-POURÇAIN-SUR-SIOULE - Tél. 04.70.45.31.89
VICHY - Tél. 04.70.97.24.24
CUSSET - Tél. 04.70.31.00.01

• POMPES FUNÈRES DABRIGÉON

MARBRERIE - CONTRATS OBSEQUES
DEVIS GRATUITS
FUNÉRAIRIUM VICHY - 04.70.98.14.14
FUNÉRAIRIUM LAPALISSE - 04.70.99.14.53

• DIDIER BEAUDONNET

POMPES FUNÈRES
PF - MARBRERIE - FUNÉRAIRIUM :
BELLENAVES - 04.70.58.35.34
FLEURS ET ARTICLES FUNÉRAIRES :
BELLENAVES - 04.70.58.31.29
EBREUIL - 04.70.90.71.78

• POMPES FUNÈRES KROST

MAISON DABRIGÉON
CHAMBRE FUNÉRAIRE - MARBRERIE
20, rue du Repos - YZEURE - MOULINS
GARNAT-SUR-ENGIEVRE - Tél. 04.70.42.76.89

• POMPES FUNÈRES ROCHER

MAISON DABRIGÉON
MARBRERIE - FUNÉRAIRIUM
15, Grande-Rue - GANNAT - Tél. 04.70.90.02.84

• ROC'ECLERC POMPES FUNÈRES

FAUCHERON 24/24
FUNÉRAIRIUM MONTLUÇON - 04.70.03.86.57
FUNÉRAIRIUM DOMÉRAT - Tél. 04.70.20.16.16
COMMENTRY - 04.70.84.94.35
CUSSET VICHY - 04.70.99.09.90

• POMPES FUNÈRES GENESTIER

MAISON DABRIGÉON
MARBRERIE - FUNÉRAIRIUM
SAINT-POURÇAIN-SUR-SIOULE
Tél. 04.70.45.41.87

• ÉTABLISSEMENTS BOUSSEL

LA MAISON DES OBSEQUES
LAPALISSE - 04.70.99.23.89
LE DONJON - 04.70.42.10.71
SAINT-POURÇAIN-SUR-SIOULE - 04.12.04.28.40
VARENNES SUR ALLIER - 04.70.47.45.59
VICHY BARTINS - 04.12.04.27.97
VICHY DENIERE - 04.70.31.33.79
VICHY JEAN JAURÈS - 04.70.97.74.37

• SOPHIE KROST POMPES FUNÈRES

PF MARBRERIE Indépendantes
24h/24
1, boulevard François-Mitterand
03400 YZEURE - Tél. 04.70.20.88.88

MONUMENTS FUNÉRAIRES

• MARBRERIE MOURIER FABRICANT

Tél. 04.70.03.38.21
Site : www.marbreriemourier.fr
Mail : marbrerie.mourier@wanadoo.fr

Pour paraître dans cette rubrique publicitaire, téléphonez au **04 73 17 31 41**

23847

Admission aux assemblées et participation aux décisions : Tout associé peut participer aux décisions collectives. Pour l'exercice du droit de vote, une action donne droit à une voix

Transmission d'actions : La cession d'actions est libre tant que la société est unipersonnelle. Toute cession d'action est soumise à l'agrément de la collectivité des associés

Président : M. Yannick DARBELET et à YZEURE (58) - 40, Route de Bourgo-

gne

Immatriculation : RCS de CUSSET

224004

ANNONCES LÉGALES ET ADMINISTRATIVES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Ouverture d'une enquête publique concernant la demande
d'autorisation environnementale déposée par la société EPUR
CENTRE relative au projet d'extension et de modification des
activités de son établissement sur le territoire de Cusset (03300)

Par arrêté n° 2690/2023 du 27 octobre 2023, une enquête publique sur
le projet susvisé, d'une durée de 33 jours, est ouverte du lundi 20 novembre
2023, à partir de 9 heures, jusqu'au vendredi 22 décembre 2023
inclus, 17h30.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect des prescriptions, ou un refus.

Les communes concernées par cette enquête sont : Cusset (siège de
l'enquête), Vichy, Creuzier-le-Vieux et Le Vernat.

La présidente du tribunal administratif de Clermont-Ferrand a désigné, par
décision du 20 octobre 2023 :

M. Yves HARCILLON, ingénieur des techniques des Eaux et Forêts, en
retraite, en qualité de commissaire enquêteur titulaire,
M. Francis VANPOPERINGHE, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

En cas d'empêchement de M. Yves HARCILLON, la poursuite de l'enquête
publique sera transférée sans délai à M. Francis VANPOPERINGHE.

Le public est informé de ces décisions.

Le dossier d'enquête peut être consulté, pendant la durée de l'en-

quête :

sur internet à l'adresse suivante : www.allier.gouv.fr

Accueil > Publications > Enquêtes et consultations publiques > Consulta-

tions publiques en cours

sur support papier en mairie de Cusset :

lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et 13h30 à 17h00,

samedi de 10h00 à 12h00.

Les observations et propositions du public pourront être formulées du lundi
20 novembre 2023, à partir de 9 heures, jusqu'au vendredi 22 décembre
2023 inclus, 17h30, selon les modalités suivantes :

sur les registres d'enquête disponibles en mairies de Cusset (siège de
l'enquête), Vichy, Creuzier-le-Vieux et Le Vernat aux jours et horaires
d'ouverture ;

par courrier transmis à l'attention du commissaire enquêteur, à la mairie
de Cusset dont l'adresse est : Hôtel de Ville, Place Victor-Hugo, 03300
Cusset ;

directement et oralement auprès du commissaire enquêteur, pendant ses
séances assurées les jours suivants :

à la mairie de Cusset : - Lundi, 20 novembre 2023, de 9h00 à 12h00 ;

- Vendredi, 22 décembre 2023, de 14h30 à 17h30

à la mairie de Vichy : - Vendredi, 24 décembre 2023, de 10h00 à 12h00

à la mairie de Creuzier-le-Vieux : - Jeudi, 30 novembre 2023, de 15h00 à
17h00

à la mairie de Vernat : - Jeudi, 14 décembre 2023, de 09h00 à 11h00

par voie électronique à l'adresse : pref-avis-public@allier.gouv.fr

Les observations formulées par voie postale et voie électronique seront
annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête
en mairie de Cusset.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la
disposition du public, en mairies de Cusset, Vichy, Creuzier-le-Vieux et Le
Vernat. Ces documents seront également consultables en ligne sur le site
Internet de la préfecture de l'Allier à l'adresse suivante : www.allier.gouv.fr, à réception et pendant un an à compter de la clôture de
l'enquête.

Cet avis au public annonçant l'ouverture de l'enquête sera affiché en
mairies de Cusset, Vichy, Creuzier-le-Vieux, Le Vernat et sur les lieux ou en
un lieu situé au voisinage de l'aménagement projeté et visible de la voie
publique quinze jours au moins avant la date d'ouverture de l'enquête et
durant toute la durée de l'enquête.

223651

Centre MarchésPublics.fr

Votre plateforme de gestion



Nouveau

RESTEZ EN VEILLE
et saisissez de nouvelles
opportunités d'affaires

Une solution de Centre France Pub

La Semaine

AVIS IMPORTANT

Pour le département de l'Allier, le tarif 2023 d'insertion des annonces légales est fixé par arrêté du 27 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 19 novembre 2021 à 0,193€ par caractère et à des forfaits par lignes pour les annonces de constitution, de liquidation, de clôture, de procédures collectives et de changement de nom patronymique.

POUR NOUS ADRESSER VOS ANNONCES JUDICIAIRES ET LEGALES, MERCI DE NOUS CONTACTER :

Par téléphone : **04 70 20 69 43**

Par mail : **legales@sogemedia.fr**

Constitution

L'IMMO DES GAMINS

Société civile au capital de 1 000 €
Siège social : 30 rue Paul Noally
03150 SAINSAAT
RCS Cusset

Par acte sous signature privée à SANS-SAT du 16/10/2023, il a été constitué une société civile : Forme sociale : Société civile immobilière. Dénomination sociale : L'IMMO DES GAMINS. Siège social : 30 rue Paul Noally 03150 SANS-SAT. Objet social : Acquisition par voie d'achat, d'apport, de créance immobilière, de la propriété de tous biens et droits mobiliers et immobiliers ; Étude et réalisation de travaux d'équipement, d'aménagement et de rénovation, sur tous terrains et biens immobiliers appartenant à la Société ; Mise en valeur, transformation, aménagement, réfection de biens immobiliers ; Administration, exploitation par bail ou autrement de tous biens et droits immobiliers, bâtis ou non bâtis, ainsi que tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. Durée : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS. Capital social : 1 000 €, constitué uniquement d'apports en numéraire. Gérance : M. Yannick GAUTHIER demeurant 30 rue Paul Noally 03150 SANS-SAT. Clauses relatives aux cessions de parts : les associés représentant au moins les 3/4 des parts sociales. Immatriculation de la Société au RCS de Cusset.

Pour avis La Gérance
23125297

CERFRANCE

Expertise Comptable et Conseil
3 Parc de Fromenteau
03400 TUILLOU SUR ALLIER

AGENCE DU BANVILLE

SARL au capital de 5 000 €
Siège social : 11 Avenue Théodore de Banville
03900 MOULINS

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à MOULINS du 26 Octobre 2023, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société à responsabilité limitée. Dénomination sociale : AGENCE DU BANVILLE. Siège social : 11 Avenue Théodore de Banville, 03900 MOULINS. Objet social : l'activité d'agence immobilière et plus particulièrement la transaction de biens immobiliers et fonds de commerce, la gestion locative de biens immobiliers et de syndic de copropriété - l'activité de marchand de biens. Durée de la Société : 99 ans. Capital social : 5 000 €. Gérance : M. Louis RAVARD - 03900 AVERMES, a été nommé gérant. Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Cusset.

Pour avis La Gérance
23125396



Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 23 octobre 2023, à VICHY (03200). Dénomination :

PROSIV FINANCES

Forme : Société par actions simplifiée. Siège social : 52 Boulevard du Sicho, Résidence des 2 Fontaines, 03200 VICHY. Objet : - la détention et la gestion de titres dans toutes sociétés ; - l'activité de société animatrice de groupe ; - toutes prestations de services et de conseils envers ses filiales ; - les activités de sociétés de financement de groupe. Durée de la société : 99 années. Capital social fixe : 1 789.814,32 € divisé en 148 actions de 12.093,32 € chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs. Cession d'actions et agrément : Cession de titres à un tiers soumise à agrément. Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Tout actionnaire peut participer, aux assemblées, à chaque action donne droit à une voix. Ont été nommés : Présidente : Mme Isabelle SIVADE 52 Boulevard du Sicho, Résidence les 2 Fontaines 03200 VICHY. La société sera immatriculée au RCS Cusset.

Mme Isabelle SIVADE, Présidente
23125840

Par acte SSP du 18/10/2023, il a été constituée une SASU ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination :

NEMOSIGHT

Objet social : La gestion de portefeuilles de valeurs mobilières ou autres titres de placement - l'acquisition et la gestion de tous biens meubles et immeubles - La prise de participation dans toutes sociétés constituées ou à constituer, avec obligation de promouvoir et d'aider à la réalisation de leurs objectifs économiques par toutes prestations de services spécifiques - Tous conseils, études, assistance et prestations diverses, notamment en matière de gestion technique financière et informatique. Siège social : 12 Impasse de la Bourse 03120 SAINT-PRIX. Capital : 192.000 €. Durée : 99 ans. Président : M. GRILLE Thibault, demeurant 1459, Avenue Victor Hugo 13122 VENTABRENN. Admission aux assemblées et droits de votes : Règles de majorité. Clause d'agrément : Clause d'agrément des cessions d'actions. Immatriculation au RCS de Cusset.

23125622

Successions vacantes

Le Directeur départemental des Finances Publiques du Puy-de-Dôme, 2 rue Gilbert Morel 63000 CLERMONT FERRAND, curatrice/curateur de la succession de M. DENEUVILLE Louis décédé le 05/09/2014 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T1. Réf. 0638094196.

23125749

Le Directeur départemental des Finances Publiques du Puy-de-Dôme, 2 rue Gilbert Morel 63000 CLERMONT FERRAND, curatrice/curateur de la succession de Mme GABRIEL Patricia décédée le 23/03/2022 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0639105711.

23125752

Le Directeur départemental des Finances Publiques du Puy-de-Dôme, 2 rue Gilbert Morel 63000 CLERMONT FERRAND, curatrice/curateur de la succession de M. BIARD Bruno décédé le 05/09/2018 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T1. Réf. 0638076893.

23125751

Le Directeur départemental des Finances Publiques du Puy-de-Dôme, 2 rue Gilbert Morel 63000 CLERMONT FERRAND, curatrice/curateur de la succession de M. LECRANIER Jean-Claude décédé le 23/03/2019 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T1. Réf. 0638053279.

23125750

Le Directeur départemental des Finances Publiques du Puy-de-Dôme, 2 rue Gilbert Morel 63000 CLERMONT FERRAND, curatrice/curateur de la succession de M. SEMONANT François décédé le 11/03/2020 a établi le projet de règlement du passif. Réf. 0638068044.

23125748

Annonces administratives

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

OUVERTURE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE CONCERNANT LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE PRESENTÉE PAR LA SARL SEMONSAT FILS CARRETTES TP RELATIVE AU RENOUVELLEMENT AVEC EXTENSION D'UNE CARRIÈRE A CIEL OUVERT DE RICHES MASSIVES, SISE AU LIEU-DIT 'FERMES DEBOZAT' SUR LA COMMUNE DE GANNAT

Par arrêté préfectoral n° 2691/2023 du 27 octobre 2023, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 31 jours, est ouverte du lundi 20 novembre 2023 jusqu'au mercredi 20 décembre 2023 inclus. La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect des prescriptions, ou un refus. Les communes concernées par cette enquête sont : GANNAT, BEGUES, MAZERIER et SAINT-PIERRE-D'ANDELOT (département de l'Allier), SAINT-GENIS-DU-REZET VENSAT (département du Puy-de-Dôme). L'enquête sera conduite par M. Robert FRADIN, officier de l'armée de l'air en retraite, désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire. En cas d'empêchement de celui-ci, la poursuite, à M. Patrick HAASZ, désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant. Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de GANNAT.

Le dossier d'enquête mis à disposition du public comprend notamment une étude d'impact relative au projet, ainsi que l'avis de l'autorité environnementale.

Le dossier d'enquête publique sera consultable, pendant la durée de l'enquête, sur support papier ou numérique dans les mairies susvisées, aux jours et horaires habituels d'ouverture au public - sur le site internet de la préfecture de l'Allier (www.allier.gouv.fr)

- sur la plateforme électronique mise en place pour l'enquête : <https://www.registre-dematerialise.fr/4978>

Le public pourra formuler ses observations et propositions à partir du lundi 20 novembre 2023 à 9 heures jusqu'au 20 décembre 2023 à 18 heures

- sur le registre ouvert à cet effet dans la mairie de GANNAT et tenu à la disposition du public aux jours et horaires habituels d'ouverture ;

- sur un registre dématérialisé accessible sur internet en cliquant le lien suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/4978> (ce lien est également disponible sur le site : www.allier.gouv.fr)

- par vos électroniques à l'adresse suivante : enquete-publique-4978@registre-dematerialise.fr

- par courrier adressé au commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie siège de l'enquête : Mairie de GANNAT - Hôtel de Ville - 26 Place Hennequin - 03600 GANNAT.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations orales ou écrites, aux lieux, dates et horaires suivants :

- Lundi 20 novembre 2023, de 9 h à 12 h (ouverture de l'enquête)
- Mardi 28 novembre 2023, de 16 h à 19 h
- Mercredi 6 décembre 2023, de 9 h à 12 h
- Vendredi 15 décembre 2023, de 14 h à 17 h
- Mercredi 20 décembre 2023, de 15 h à 18 h (clôture de l'enquête)

Les observations formulées par voie postale seront annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête en mairie de GANNAT. Les observations adressées par voie électronique seront publiées et consultables sur le site susvisé.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, dans les mairies concernées précitées, et sur internet à l'adresse suivante : www.allier.gouv.fr et réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Des informations sur le projet peuvent être demandées auprès de : SARL SEMONSAT FILS Carrières Travaux Publics 5 ZA Les Prés Liats 03600 GANNAT Contact : M. Sébastien MORIN - 04.70.90.84.60 semonsat.bureau@gmail.com

23126031

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

OUVERTURE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE CONCERNANT LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE DEPOSEE PAR LA SOCIETE EPUR CENTRE ALTIER AU PROJET D'EXTENSION ET DE MODIFICATION DES ACTIVITES DE SON ETABLISSEMENT SUR LE TERRITOIRE DE CUSSET (03300)

Par arrêté n° 2690/2023 du 27 octobre 2023, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 30 jours, est ouverte du lundi 20 novembre 2023, à partir de 9 heures, jusqu'au vendredi 22 décembre 2023 inclus, 17 h 30. La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect des prescriptions, ou un refus.

Les communes concernées par cette enquête sont : CUSSET (siège de l'enquête), VICHY, CREUZIER-LE-VIEUX et LE VERNET. La présidente du tribunal administratif de Clermont-Ferrand a désigné, par décision du 20 octobre 2023 : M. Yves HARCILLON, ingénieur des techniques des Eaux et Forêts, en retraite, en qualité de commissaire enquêteur titulaire, M. Francis VANPOPERINGHE, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

En cas d'empêchement de M. Yves HARCILLON, la poursuite de l'enquête publique sera transférée sans délai à M. Francis VANPOPERINGHE. Le public est informé de ces décisions. Le dossier d'enquête publique est consultable, pendant la durée de l'enquête : sur internet à l'adresse suivante : www.allier.gouv.fr

Accueil > Publications > Enquêtes et consultations publiques > Consultations publiques en cours sur support papier en mairie de CUSSET :
Lundi au vendredi de 9h 30 à 12 h 00 et 13 h 30 à 17 h 30, samedi de 10 h 00 à 12 h 00. Les observations et propositions du public pourront être formulées du lundi 20 novembre 2023, à partir de 9 heures, jusqu'au vendredi 22 Décembre 2023 inclus, 17 h 30, selon les modalités suivantes :

- sur les registres d'enquête disponibles en mairies de CUSSET (siège de l'enquête), VICHY, CREUZIER-LE-VIEUX et LE VERNET aux jours et horaires d'ouverture ; à la mairie de CUSSET, par courrier transmis à l'attention du commissaire enquêteur, à la mairie de Cusset, 10, rue de la République, 03300 CUSSET ; directement et oralement auprès du commissaire enquêteur, pendant ses permanences assurées les jours suivants :

à la mairie de CUSSET :
- Lundi, 20 novembre 2023, de 9h 00 à 12h 00 ;
- Vendredi, 22 décembre 2023, de 14 h 30 à 17 h 30
à la mairie de VICHY :
- Vendredi, 24 décembre 2023, de 10 h 00 à 12 h 00
à la mairie de CREUZIER-LE-VIEUX :
- Jeudi, 30 novembre 2023, de 15 h 00 à 17 h 00
à la mairie du VERNET :
- Jeudi, 14 décembre 2023, de 09 h 00 à 11 h 00

Par voie électronique à l'adresse : pref-avis-public@allier.gouv.fr

Les observations formulées par voie postale et voie électronique seront annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête en mairie de CUSSET. Le rapport, et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, en mairies de CUSSET, VICHY, CREUZIER-LE-VIEUX et LE VERNET. Ces documents seront également consultables en ligne sur le site internet de la préfecture de l'Allier à l'adresse suivante : www.allier.gouv.fr ; et réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Cet avis au public annonçant l'ouverture de l'enquête sera affiché en mairies de CUSSET, VICHY, CREUZIER-LE-VIEUX, LE VERNET et sur les lieux ou en un lieu situé au voisinage de l'aménagement projeté et visible de la voie publique quinze jours au moins avant la date d'ouverture de l'enquête et durant toute la durée de l'enquête.

23126029

Modifications

REGULATION & APPLICATION DES SYSTEMES THERMIQUES

SARL transformée en SAS
Au capital : 19 rue Beaujeu
03500 ST POURCAIN SUR SIOULE
508 124 319 RCS Cusset

Le 30/09/2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un titre moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régissent désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Son siège social est transféré du 19 rue Beaujeu - 03500 ST POURCAIN SUR SIOULE au 7, Place St Nicolas - 03500 ST POURCAIN SUR SIOULE. Le capital social reste fixé à la somme de 10.000 €. ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sous justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par la Société. Benoit DOAN et M. Christian DECLERCQ, gérants, ont cessé leurs fonctions du fait de la transformation de la Société. Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par : PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ : M. Benoit DOAN, demeurant 7, Place St Nicolas - 03500 ST POURCAIN SUR SIOULE.

23125714

SELARL JURIDECA
18 Square du Général Leclerc
03200 VICHY

PENA

Société civile immobilière
au capital de 1219,59 €
Siège social : 1 rue des Michalots
03300 LE VERNET
417 661 261 RCS Cusset

Suivant le Procès-Verbal en date du 26/03/2023 faisant suite à la consultation écrite des associés, il a été décidé à l'unanimité de modifier l'objet social de la Société et d'y adjoindre les activités suivantes : L'entretien du ou des immeubles au moyen de vente, échange ou apport en nature. Ainsi que de modifier la durée de la Société comme suit : la durée de la Société qui était primitivement fixée à 99 années a été ultérieurement réduite à 25 années et expirera ainsi le 1er octobre 2023.

L'article 2 et 5 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis Le Gérant
23125806

HARAS DE LA SOURE ET DES CHENES

SARL au capital de 159 000 €
Siège social : Lieu DIT Domaine des Chenes
03110 SAINT-DIER-LE-FORÊT
038 507 019 RCS Cusset

Par décision de l'associé Unique du 10/10/2023, il a été décidé de nommer Mme KARROUCH Halima demeurant 24 rue Marcel VOI 92170 VANVES en qualité de Gérante en remplacement de M. BARJON Jean Pierre, Alexandre, à compter du 10/10/2023. Modification au RCS de Cusset.

23125783

Annonces légales

Annonces administratives

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE CONCERNANT LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE PRÉSENTÉE PAR LA SARL SEMONSAT FILS CARRIÈRES TP, RELATIVE AU RENOUVELLEMENT AVEC EXTENSION D'UNE CARRIÈRE À CIEL OUVERT DE FORMES MASSIVES, SISE AU LIEU-DIT «RÉMÉ DÉROUZAT» SUR LA COMMUNE DE GANNAT

Par arrêté préfectoral n° 26312023 du 27 octobre 2023, une enquête pu- blique sur le projet susvisé, d'une durée de 31 jours, est prescrite du lundi 20 novembre 2023 jusqu'au mercredi 20 décembre 2023 inclus.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect des prescriptions, ou un refus.

Les communes concernées par cette enquête sont : GANNAT, BÈGUES, MAZIERIER et SAINT-PIERRE-D'ANDELOT (département de l'Allier), SAINT-GÉNÈS-DU-REZET VENSAT, (département du Puy-de-Dôme).

L'enquête sera conduite par M. Robert FRADIN, officier de l'armée de l'air en retraite, désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire. En cas d'empêchement de celui-ci, la poursuite de l'enquête sera transférée sans délai à M. Patrick HAASZ, désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant. Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de GANNAT.

Le dossier d'enquête mis à disposition du public comprend notamment une étude d'impact relative au projet, ainsi que l'avis de l'autorité environnemen- taire.

Le dossier d'enquête publique sera consultable, pendant la durée de l'enquête :

- sur support papier ou numérique dans les mairies susvisées, aux jours et horaires habituels d'ouverture au public ;
- sur le site internet de la préfecture de l'Allier (www.allier.gouv.fr) ;
- sur la plateforme électronique mise en place pour l'enquête : <https://www.registre-dematerialise.fr/4978>

Le public pourra formuler ses observa- tions et propositions à partir du lundi 20 novembre 2023 à 9 heures jusqu'au 20 décembre 2023, à 18 heures :

- sur le registre ouvert à cet effet dans la mairie de GANNAT et tenu à la dispo- sition du public aux jours et horaires habituels d'ouverture ;
- sur un registre numérisé accessible sur internet en utilisant le lien suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/4978> (ce lien est également dispo- nible sur le site : www.allier.gouv.fr)

Accueil > Publications > Enquêtes et consultations publiques > Consultations publiques en cours

- par voie électronique à l'adresse sui- vante : enquetes-publique-4978@regis- tre-dematerialise.fr ;

- par courrier adressé au commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie siège de l'enquête : Mairie de GANNAT - Hé- tel de Ville - 26 Place Hennequin - 03800 GANNAT.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations orales ou écrites, aux lieux, dates et horaires suivants :

- à la mairie de GANNAT :
- Lundi 20 novembre 2023, de 9 h à 12 h (ouverture de l'enquête)
- Mardi 28 novembre 2023, de 16 h à 19 h
- Mercredi 6 décembre 2023, de 9 h à 12 h
- Vendredi 15 décembre 2023, de 14 h à 17 h
- Mercredi 20 décembre 2023, de 15 h à 18 h (clôture de l'enquête)

Les observations formulées par voie postale seront annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête en mairie de GANNAT. Les observations adressées par voie élec- tronique seront publiées et consultables sur le site susvisé.

Le rapport et les conclusions du com- missaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, dans les mairies concernées précitées, et sur internet à l'adresse suivante : www.allier.gouv.fr, à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Des informations sur le projet peuvent être demandées auprès de : SARL SEMONSAT FILS Carrrières Travaux Publics 5 ZA Les Prés Llatz 03800 GAN- NAT Contact : M. Sébastien MORIN - 04.70.90.84.60 semonsat.bureau@gmail.com

23128032

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE CONCERNANT LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE DÉPOSÉE PAR LA SOCIÉTÉ EMW CENTRE RELATIVE AU PROJET D'EXTENSION ET DE MODIFICATION DES ACTIVITÉS DE SON ÉTABLISSEMENT SUR LE TERRITOIRE DE CUSSET (03300)

Par arrêté n° 2690/2023 du 27 octobre 2023, une enquête publique sur le projet sus- visé, d'une durée de 33 jours, est ouverte du lundi 20 novembre 2023, à partir de 9 heures, jusqu'au vendredi 22 décembre 2023 inclus, 17 h 30. La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect des pres- criptions, ou un refus.

Les communes concernées par cette enquête sont : CUSSET (siège de l'enquête), VICHY, CREUZIER-LE-VIEUX et LE VERNET. La présidente du tribunal administratif de Clermont-Ferrand a désigné, par décision du 20 octobre 2023, M. Yves HAROULLON, ingénieur des techniques des Eaux et Forêts, en retraite, en qualité de commissaire enquêteur titulaire, M. Francis VANPOPERINGHE, en qualité de commissaire enquêteur suppléant. En cas d'empêchement de M. Yves HAROULLON, la poursuite de l'enquête publique sera transférée sans délai à M. Francis VANPOPERINGHE.

Le public est informé de ces décisions. Le dossier d'enquête publique est consultable, pendant la durée de l'enquête : sur internet à l'adresse suivante : www.allier.gouv.fr

Accueil > Publications > Enquêtes et consultations publiques > Consultations publiques en cours

sur support papier, en mairie de CUSSET : lundi au vendredi de 09 h 30 à 12 h 00 et 13 h 30 à 17 h 30, samedi de 10 h 00 à 12 h 00. Les observations et propositions du public pourront être formulées du lundi 20 novembre 2023, à partir de 9 heures, jusqu'au vendredi 22 décembre 2023 inclus, 17 h 30, selon les modalités suivantes :

- sur les registres d'enquête disponibles en mairies de CUSSET (siège de l'enquête), VI- CHY, CREUZIER-LE-VIEUX et LE VERNET aux jours et horaires d'ouverture ;

- par courrier transmis à l'attention du commissaire enquêteur, à la mairie de Cusset dont l'adresse est : Hôtel de Ville, Place Victor-Hugo, 03300 CUSSET ;

- directement et oralement auprès du commissaire enquêteur, pendant ses perma- nences assurées les jours suivants :

- Lundi, 20 novembre 2023, de 9h 00 à 12h 00 ;
- Vendredi, 22 décembre 2023, de 14 h 30 à 17 h 30 à la mairie de VICHY ;
- Vendredi, 24 décembre 2023, de 10 h 00 à 12 h 00 à la mairie de CREUZIER-LE-VIEUX ;
- Jeudi, 30 novembre 2023, de 15 h 00 à 17 h 00 à la mairie du VERNET ;
- Jeudi, 14 décembre 2023, de 09 h 00 à 11 h 00 par voie électronique à l'adresse : pref-avis-public@allier.gouv.fr

Les observations formulées par voie postale et voie électronique seront annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête en mairie de CUSSET.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, en mairies de CUSSET, VICHY, CREUZIER-LE-VIEUX et LE VERNET. Ces docu- ments seront également consultables en ligne sur le site internet de la préfecture de l'Allier à l'adresse suivante : www.allier.gouv.fr, à réception et pendant un an à com- pter de la clôture de l'enquête.

Cet avis au public annonçant l'ouverture de l'enquête sera affiché en mairies de CUS- SET, VICHY, CREUZIER-LE-VIEUX, LE VERNET et sur les lieux où un lieu situé au voi- sinage de l'aménagement projeté et visible de la voie publique quinze jours au moins avant la date d'ouverture de l'enquête et durant toute la durée de l'enquête.

23126030

Successions vacantes

Le Directeur départemental des Fi- nances Publiques du Puy-de-Dôme, 2 rue Gilbert Morel 63000 CLERMONT FERRAND, curatrice/curateur de la suc- cession de Mme JEANPETITJEAN Gi- nette décédée le 01/05/2021 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0638097607.

23127048

Par décision du T.J de Cusset en date du 21/09/2023 le Directeur départe- mental des Finances Publiques du Puy- de-Dôme, 2 rue Gilbert Morel 63000 CLERMONT FERRAND, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de Mme ADAM Evelynne dé- cédée le 13/01/2022. Réf. 0638113627. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

23127042

Par décision du T.J de Moulins en date du 31/07/2023 le Directeur départe- mental des Finances Publiques du Puy- de-Dôme, 2 rue Gilbert Morel 63000 CLERMONT FERRAND, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de Mme DEPLUPPI Fanny dé- cédée le 20/01/2021. Réf. 0638113904. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

23127042

Par décision du T.J de Cusset en date du 14/09/2023 le Directeur départe- mental des Finances Publiques du Puy- de-Dôme, 2 rue Gilbert Morel 63000 CLERMONT FERRAND, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de Mme CARCASSIN Denise dé- cédée le 13/03/2019. Réf. 0638113920. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

23127027

Par décision du T.J de Montluçon en date du 13/10/2023 le Directeur départe- mental des Finances Publiques du Puy- de-Dôme, 2 rue Gilbert Morel 63000 CLERMONT FERRAND, a été nom- mée curatrice / curateur de la succession vacante de M. PHELOUZAT Michel dé- cédé le 20/11/2021. Réf. 0638113991. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

23127022

Par décision du T.J de Cusset en date du 01/09/2023 le Directeur départe- mental des Finances Publiques du Puy- de-Dôme, 2 rue Gilbert Morel 63000 CLERMONT FERRAND, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. HEBRAT Patrick décédé le 22/07/2022. Réf. 0638113613. Les créan- ciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

23127025

Par décision du T.J de Montluçon en date du 22/09/2023 le Directeur départe- mental des Finances Publiques du Puy- de-Dôme, 2 rue Gilbert Morel 63000 CLERMONT FERRAND, a été nom- mée curatrice / curateur de la succession vacante de M. MARTIN Christophe dé- cédé le 31/07/2022. Réf. 0638113873. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

23127024

Par décision du T.J de Cusset en date du, 03/10/2023 le Directeur départe- mental des Finances Publiques du Puy- de-Dôme, 2 rue Gilbert Morel 63000 CLERMONT FERRAND, a été nom- mée curatrice / curateur de la succession vacante de Mme LAFORTE Danièle dé- cédée le 21/09/2018. Réf. 0638114237. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

23127023

Par décision du T.J de Cusset en date du 21/09/2023 le Directeur départe- mental des Finances Publiques du Puy- de-Dôme, 2 rue Gilbert Morel 63000 CLERMONT FERRAND, a été nom- mée curatrice / curateur de la succession vacante de M. BRAMARDI Christian dé- cédé le 24/05/2019. Réf. 0638113620. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

23127028

Par décision du T.J de Montluçon en date du 02/02/2023 le Directeur départe- mental des Finances Publiques du Puy- de-Dôme, 2 rue Gilbert Morel 63000 CLERMONT FERRAND, a été nom- mée curatrice / curateur de la succession vacante de Mme PHELOUZAT Estelle dé- cédée le 07/11/2012. Réf. 0638101993. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

23127021

Par décision du T.J de Cusset en date du 25/09/2023 le Directeur départe- mental des Finances Publiques du Puy- de-Dôme, 2 rue Gilbert Morel 63000 CLERMONT FERRAND, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. JANOWIEZ Jean-Pierre décédé le 25/05/2012. Réf. 0638113617. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

23127029

Le Directeur départemental des Fi- nances Publiques du Puy-de-Dôme, 2 rue Gilbert Morel 63000 CLERMONT FERRAND, curatrice/curateur de la succession de Mme MONDONNEIX Gabrielle Alphonsine Mélanja décédée le 01/05/2008 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0631610185.

23127057

Le Directeur départemental des Fi- nances Publiques du Puy-de-Dôme, 2 rue Gilbert Morel 63000 CLERMONT FERRAND, curatrice/curateur de la suc- cession de M. BOURGIE Aimé décédé le 19/03/2019 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0638048687.

23127052

Le Directeur départemental des Fi- nances Publiques du Puy-de-Dôme, 2 rue Gilbert Morel 63000 CLERMONT FERRAND, curatrice/curateur de la suc- cession de M. DEBOUT Marcel décédé le 23/09/2011 a établi le compte de la suc- cession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0631611511.

23127045

Le Directeur départemental des Fi- nances Publiques du Puy-de-Dôme, 2 rue Gilbert Morel 63000 CLERMONT FERRAND, curatrice/curateur de la suc- cession de Mme RAVAT Huguette dé- cédée le 09/06/2018 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0638048078.

23127046

Le Directeur départemental des Fi- nances Publiques du Puy-de-Dôme, 2 rue Gilbert Morel 63000 CLERMONT FERRAND, curatrice/curateur de la suc- cession de M. SEVAT Henri décédé le 08/07/2016 a établi le compte de la suc- cession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0638099104.

23127047

Par décision du T.J de Cusset en date du 03/10/2023 le Directeur départe- mental des Finances Publiques du Puy- de-Dôme, 2 rue Gilbert Morel 63000 CLERMONT FERRAND, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de Mme MARBAQUE Mireille décédée le 31/12/2022. Réf. 0638114238. Les créan- ciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

23127026

Le Directeur départemental des Fi- nances Publiques du Puy-de-Dôme, 2 rue Gilbert Morel 63000 CLERMONT FERRAND, curatrice/curateur de la suc- cession de M. LAVEDRINE Thierry dé- cédé le 22/01/2021 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieu- rement au T.J. Réf. 0638071520.

23127049

Le Directeur départemental des Fi- nances Publiques du Puy-de-Dôme, 2 rue Gilbert Morel 63000 CLERMONT FERRAND, curatrice/curateur de la suc- cession de M. BOUCHERAT Pierre dé- cédé le 15/06/2009 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0638108618.

23127054

Le Directeur départemental des Fi- nances Publiques du Puy-de-Dôme, 2 rue Gilbert Morel 63000 CLERMONT FERRAND, curatrice/curateur de la suc- cession de Mme DAUBINET Marie dé- cédée le 20/04/2022 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0638111165.

23127055

Le Directeur départemental des Fi- nances Publiques du Puy-de-Dôme, 2 rue Gilbert Morel 63000 CLERMONT FERRAND, curatrice/curateur de la suc- cession de M. CLOIREC Guy décédé le 14/07/2022 a établi le compte de la suc- cession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0638109885.

23127056

Le Directeur départemental des Fi- nances Publiques du Puy-de-Dôme, 2 rue Gilbert Morel 63000 CLERMONT FERRAND, curatrice/curateur de la suc- cession de M. BREYSSSE Gérard décédé le 05/04/2008 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0638041596.

23127058

Le Directeur départemental des Fi- nances Publiques du Puy-de-Dôme, 2 rue Gilbert Morel 63000 CLERMONT FERRAND, curatrice/curateur de la suc- cession de M. SEVAT Henri décédé le 22/01/2012, a établi l'inventaire. Réf. 0638108617.

23127044

Avis divers

SARL BEST

Société à Responsabilité Limitée
- Au capital de 5 000 €
- Siège social : 2 Place de la Gare
03200 VICHY
SIRET : 843 355 488 00019

Aux termes de l'Assemblée Générale Ex- traordinaire du 31/10/2023, les asso- ciés statuent en application de l'article L.233-42 du Code de Commerce, ont dé- cidé qu'il n'y avait pas lieu de pronon- cer la dissolution anticipée de la société.

Pour avis, La Gérance

23127079

LE SAVIEZ-VOUS ?

Avec Actulégalés.fr, vous créez vos fichiers d'entreprises exactement selon vos besoins.

Actulégalés.fr, avec votre journal

Actulégalés.fr

Tous les jours, toutes les annonces légales entreprises

APTE, avec le concours de  Infolegale

Préfecture de l'Allier

E23000130/63

DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

Projet d'Extension / Modification des activités de la Société EPUR Centre

Commune de CUSSET
Lieu-dit Les Perches

PROCES VERBAL de SYNTHESE des OBSERVATIONS

Enquête publique du 20/11/23 au 22/12/23

Arrêté préfectoral N°2690 du 27 octobre 2023

Commissaire enquêteur :

Yves HARCILLON

Nov. / Déc..23

1 Objet du procès verbal

Conformément aux dispositions de l'article R.123-18 du Code de l'Environnement et de l'article 7 de l'arrêté préfectoral n°2690 /2023 du 27 octobre 2023 relatif à la présente enquête, il a été établi, à l'issue de celle-ci, un procès verbal de synthèse consignant les observations écrites et orales éventuellement portées sur les registres d'enquête déposés dans les mairies, ainsi que sur le registre dématérialisé.

Tel est l'objet du présent procès verbal.

Ce procès verbal doit être communiqué au responsable du projet dans la huitaine qui suit la réception des registres et les documents annexés.

D'un commun accord avec le responsable de la société EPUR Centre, Nicolas Ravat, il a été convenu que, en l'absence d'observation du public et pour tenir compte de la période des fêtes de fin d'année, la remise de ce procès verbal serait effectuée par voie dématérialisée et confirmée par voie postale.

Une rencontre avait précédemment eu lieu avec Nicolas Ravat, le 14 décembre, lors de ma permanence en mairie de Le Vernet. Elle avait permis d'évoquer différentes questions relatives au projet objet de l'enquête.

Le responsable dispose alors d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

2 Déroulement de l'enquête

L'enquête s'est déroulée normalement dans les 4 communes du périmètre.

A savoir, la commune d'implantation, Cusset et les trois communes de Vichy, Le Vernet, Creuzier-le-Vieux se situant en limite immédiate du projet et par conséquent concernées par les risques et inconvénients dont l'installation envisagée pourrait être la source.

Elle a eu lieu du lundi 20 novembre à 9h au vendredi 22 décembre 2023 à 17h30, inclus soit 33 jours.

Les cinq permanences prévues se sont tenues aux dates et heures fixées par l'arrêté préfectoral organisant l'enquête.

Deux permanences de trois heures ont eu lieu à la mairie de Cusset. Cette mairie étant siège de l'enquête.

Une permanence de deux heures a été tenue dans les trois autres communes du périmètre fixé.

Les conditions d'accueil du public et de mise à disposition du dossier d'enquête étaient tout à fait satisfaisantes et toute personne qui aurait souhaité consulter le dossier et formuler des observations aurait pu le faire sans difficulté.

Le nombre de permanences et leur répartition dans l'ensemble de la zone paraissent bien adaptés à la situation.

3 Bilan de la participation

Au cours de mes permanences, aucune personne n'a cherché à me rencontrer dans les quatre mairies où j'ai siégé aux jours et heures prévus.

De même, en dehors de mes permanences, il n'y a eu aucune visite du public dans les mairies, aucune demande de consultation du dossier et aucune observation n'a été déposée sur les registres qui avaient été ouverts dans chacune des communes concernées par l'enquête.

J'en ai eu confirmation le vendredi 22 décembre à 17h30, par téléphone, auprès des secrétariats des mairies de Vichy, Le Vernet et Creuzier-le-Vieux.

J'ai conservé le registre déposé à Cusset à l'issue de ma permanence le 22 décembre à 17h30.

J'avais eu précédemment confirmation par mail, de la part de M. Beugnot, qu'aucune observation n'avait été portée sur le registre dématérialisé de la préfecture.

J'ai donc rédigé le présent procès verbal sans attendre le retour des registres des communes qui me seront adressés par voie postale.

Aucune observation n'ayant été portée sur les registres papier et aucune observation dématérialisée n'ayant été faite sur le site de la préfecture, je suis amené à dresser un

ETAT NEANT de la participation du public.

4 Observation du commissaire enquêteur

J'ai pu constater que le dossier de demande d'autorisation environnementale déposé comportait bien la description et l'analyse détaillées de l'ensemble des activités autorisées sur le site de Cusset (véhicules hors d'usage, déchetterie professionnelle, activités DIB, Bois, Ecomob, ferrailles...) ainsi que l'examen des risques éventuels qui en découlent et les moyens de prévention et protection à mettre en œuvre.

Il comportait également l'Etude d'incidence environnementale, conformément au code de l'environnement, en référence aux deux rubriques de la nomenclature des ICPE concernées par la demande de modification et extension des activités, à savoir :

- Extension des activités au broyage de bois, jusqu'à 400 tonnes/jour, déchet non dangereux (rubrique. 2791). Activité non encore autorisée sur le site,
- Augmentation à 45 tonnes du seuil de transit et regroupement de déchets dangereux (batteries au plomb) autorisé actuellement pour 1 tonne (rubrique 2718)

Concernant ce dernier point en particulier, il aurait été souhaitable que la demande d'autorisation soit plus précise et plus détaillée, tant sur les conditions de stockage (d'évidence différentes pour 1 tonne ou pour 45 tonnes) que sur les risques et moyens de prévention et protection à prendre.

Tel était l'objet de ma demande faite par mail (annexe 1) qui n'a été qu'en partie satisfaite par la réponse apportée (annexe 2) en vue de compléter la note de présentation non technique du projet particulièrement succincte. J'avais demandé à la préfecture et aux secrétariats des mairies d'insérer ces compléments dans le dossier de consultation (annexe3).

Un complément sur ce point serait souhaitable.

5 Réponse du porteur de projet

Comme indiqué ci-dessus, les responsables du projet font connaître leurs observations dans un délai de 15 jours à compter de la remise du présent procès verbal de synthèse.

Le présent procès verbal de synthèse est établi en deux exemplaires adressés par voie postale au responsable du projet. Un exemplaire me sera retourné signé.

Fait à Vichy, le 26 décembre 23

Le commissaire enquêteur



Yves HARCILLON

Pour EPUR-Centre

Responsable QHSE



Nicolas RAVAT

ANNEXES

Yves HARCILLON
Commissaire enquêteur
18 rue des 3 Sœurs
03200 VICHY
06 82 22 21 21
yharcellona@orange.fr

Vichy, le 30 novembre 2023

ANNEXE 1

Monsieur Nicolas RAVAT
Responsable QHSE
EPUR CENTRE
135, Rue Lavoisier
71000 MACON

Objet : Enquête publique E23000130/63
Modification et extension des activités
EPUR CENTRE Site Cusset

Monsieur,

Par la présente, je me permets de vous rappeler ma demande verbale faite dès le début de l'enquête visée en objet et après visite du site avec la responsable des lieux.

Ma demande vise à faire compléter la note de présentation non technique du dossier de demande d'autorisation environnementale (pièce N° 7 du dossier).

En l'état, la note du dossier non technique mis à la consultation du public est des plus succinctes pour ne pas dire indigente. Elle représente à peine plus d'une demi-page et comporte de plus un blanc (n° de l'arrêté préfectoral d'autorisation).

Pour une bonne information du public, il me paraît indispensable que ce document fasse ressortir clairement et simplement, les caractéristiques des deux points essentiels qui justifient l'enquête publique, à savoir d'une part le stockage et broyage de bois (activité nouvelle sur le site) et d'autre part l'augmentation de la quantité de batteries au plomb dont le stockage est envisagé.

Les précisions sur ces deux points devraient a minima comporter les références à la nomenclature des installations classées (ce point apparaît dans le seul CERFA de lecture peu aisée), les objectifs visés par la demande en terme de quantités, les moyens de stockage mis en œuvre, le traitement et la destination des produits ainsi que les mesures particulières mises en place pour les bonnes conditions de stockage et la préservation de l'environnement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

Complément d'informations : Enquête publique

Le site est actuellement soumis à enregistrement pour plusieurs rubriques ICPE. Il a obtenu un arrêté d'enregistrement le 10/01/23. Les rubriques en question et les seuils sont :

Numéro de rubrique	Désignation de la rubrique (intitulé simplifié) avec seuil	Identification des installations exprimées avec les unités des critères de classement	Régime
2710-1	Collecte de déchets dangereux : La quantité de déchets susceptibles d'être présents dans l'installation étant : b) supérieure ou égale à 1 tonne et inférieure à 7 tonnes	Il y aura moins de 7 tonnes de déchets dangereux collectés.	DC
2710-2	Collecte de déchets non dangereux : Le volume de déchets susceptibles d'être présents dans l'installation étant : a) Supérieur ou égal à 300 m ³	La volume stocké sera inférieur à 3000 m ³ (comptage actuel 2710 m ³)	E
2711	Installation de transit, regroupement, tri ou préparation en vue de réutilisation de déchets d'équipements électriques et électroniques.	Le volume susceptible d'être entreposé étant : 2. Supérieur ou égal à 100 m ³ mais inférieur à 1 000 m ³ (DC) Le volume de stockage sera de 200 m ³ .	DC
2712-1	Installation d'entreposage, dépollution, démontage ou découpage de véhicules hors d'usage ou de différents moyens de transports hors d'usage	1. Dans le cas de véhicules terrestres hors d'usage, la surface de l'installation étant supérieure ou égale à 100 m ² La surface de dépollution de VHU sera de 200 m ² .	E
2713	Installations de transit, regroupement, tri ou préparation en vue de réutilisation de métaux ou de déchets de métaux non dangereux, d'alliage de métaux ou de déchets de métaux non dangereux.	La surface de stockage sera de 2900 m ²	E
2714	Installation de transit, regroupement, tri ou préparation en vue de réutilisation de déchets non dangereux de papiers/cartons, plastiques, caoutchouc, textiles, bois.	La volume stocké sera de 2500 m ³	E
2716	Transit, regroupement, tri ou préparation en vue de réutilisation de déchets non dangereux non inertes.	La volume stocké sera de 2200 m ³	E
2718	Installation de transit, regroupement ou tri de déchet dangereux	Regroupement de déchets dangereux pour une quantité inférieure à 1 tonne	DC
2791	Installation de traitement de déchets non dangereux	Chalunage pour une quantité inférieure à 10t/j	DC

Le dossier d'autorisation soumis à cette enquête publique a pour but d'augmenter les quantités de déchets dangereux présents sur site ainsi que la quantité de bois pouvant être broyé journalièrement.

Les seuils demandés sont :

4.2.2 Activité ICPE

Précisez la ou les rubrique(s) de la nomenclature des installations classées dans laquelle ou lesquelles l'installation doit être rangée :

Numéro des rubriques concernées	Libellés des rubriques avec seuil	Désignation des installations avec taille exprimées avec les unités des critères de classement	Régime
2517	Transit, regroupement et tri de résidus et métrix sur une superficie < 5000 m²	200 m²	NC
2710-1	Collecte de DD > 7 tonnes présents sur le site	45 tonnes	A
2710-2	Collecte de DND avec un volume > 300 m³	2780 m³ de DND	E
2711	Transit, regroupement et tri de D3E avec un	200 m³	E
2712	Dépollution de VHU	200 m³	E
2713	Transit, regroupement et tri de ferrailles sur une	1567 m³	E
2714	Transit, regroupement et tri de cartons, bois...	3418 m³	E
2716	Transit, regroupement et tri de DIB pour un	1200 m³	E
2718	Stockage de batteries > 1 tonne	45 tonnes	A
2791	Broyage bois > 10 t/j	Campagne de broyage bois jusqu'à 400 tonnes/jour	A

Les déchets dangereux concernés sont principalement les batteries au plomb que les particuliers, artisans et professionnels peuvent apporter.

Ces déchets ne font que transiter sur notre site et ne subissent pas de traitement. Les batteries sont regroupées dans des bennes spécifiques couvertes et étanches. L'augmentation du tonnage de batteries a pour objectif principal d'optimiser les transports afin de réduire notre empreinte carbone et de réduire les coûts de transport.

En ce qui concerne le broyage de bois cette opération a aussi un intérêt écologique et économique. Le broyage du bois permet d'optimiser beaucoup plus les transports et permet donc un choix plus important de filière. A noter que l'activité de bois ne sera que très ponctuelle étant donné que nos flux de bois ne sont pas très importants à savoir 3500T/an en 2021.

Donc avec un broyeur normal nous pourrions traiter ce flux en une dizaine de jours maximum sur l'année.

N. RAVAT

Responsable QHSE

ANNEXE 3

Mairie de Cusset - Service des Travaux Publics - 10 rue de la République - 43000 Cusset - France

Objet : Enquête publique sur le projet de construction et d'exploitation d'une station d'épuration

M. Yves HARCILLON

02/04/2014 14:44

Enquête publique EPUR Centre

M. contact@levoynet.fr - 0477 40 00 00 - 10 rue de la République - 43000 Cusset
M. Lucas BEUJONOT

Monsieur le maire

J'ai vu votre message et je vous remercie de m'avoir informé de la tenue de l'enquête publique. Je vous prie de bien vouloir faire passer ce message à la personne qui a pu recevoir votre message. Je vous prie de bien vouloir m'adresser une copie de la présentation non-technique par retour de mail.

Je vous prie de bien vouloir m'adresser une copie de la présentation non-technique de l'enquête publique qui viendrait compléter le dossier de l'enquête publique. Je vous prie de bien vouloir m'adresser une copie de l'avis de l'enquêteur sur le dossier de l'enquête publique.

Je vous en remercie.

Yves HARCILLON

Commissaire enquêteur

Relevé en pièce jointe



EPIVA DEPURÉPI

Bonjour Monsieur,

Oui je vais vous faire une réponse complémentaire concernant votre demande.

Cordialement,

INFIDIB

Nicolas RAUAT – Responsable CHSE

VILLE DE CUSSET**CERTIFICAT D’AFFICHAGE**

2023N041

Je soussigné, Monsieur Jean-Sébastien LALOY, Maire de la commune de CUSSET,

CERTIFIE qu’il a été procédé à l’affichage en mairie annexe, rue Wilson (aux emplacements réservés à cet effet), l’arrêté préfectoral n° 2690/2023 du 27 octobre 2023 portant sur l’avis d’enquête publique se déroulant du 20 novembre au 22 décembre 2023, concernant la demande d’autorisation environnementale déposée par la société EPUR CENTRE relative au projet d’extension et de modification des activités de son établissement sur le territoire de la Commune de Cusset.

L’affichage de l’avis est effectué à compter du 31 octobre, et ce, jusqu’à la clôture de l’enquête.

En foi de quoi le présent certificat est délivré pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Cusset le 31 octobre 2023

Le Maire,

